



Compte-rendu du Bureau du Conseil de Quartier Est du 4^e arrondissement
Mardi 14 février 2006, à 18 h 30, à la MEJ, rue Dumont d'Urville

Présents : Eric CAZIN, co-président Elu, Adjoint aux Affaires Scolaires,
Philippe SORNAY, co-président Habitants,
Monique PIGNARD, C.I.L. Sauvons les Pentes de la Croix-Rousse,
René CLOCHER, La Croix-Rousse n'est pas à vendre,
Yves BOTTON, Guy MORET, représentant les habitants.
Guy BERT-GAUTHIER, Association Croix-Rousse Solidaire,
Daniel KERMANN, Association Lire et Faire lire,
+ Hélène BENARD, Jacques RETY,
+ Pierre COMET, stagiaire à la rédaction du journal LE PROGRES.

Absents excusés : Nicole CARCAN-CHANEL, Jacques DINARES, Eric DUBOIS,

Absents non excusés : Fernand CHAMBON,
Annie-Laure COLOMB-REIMANN,
Christophe LABARRE,
Sophie SELLES.

Yves BOTTON a invité un représentant de l'association CROIX ROUSSE SOLIDAIRE pour présenter cette association au Bureau :

- Guy BERT-GAUTHIER, présente l'association CROIX-ROUSSE SOLIDAIRE, dont il est le président avec 32 adhérents et dont le but est de faire des propositions dans un esprit de neutralité politique totale. Des groupes de travail ont été créés au sein de cette association : Circulation et stationnement, Propreté, Sports, afin d'améliorer le cadre de vie des Croix-Roussiens. Le plus important est de se rencontrer avec la volonté de conserver la mixité sociale et transgénérationnelle. Les thèmes des réunions mensuelles seront diffusés. La première action du groupe propreté concerne les déjections canines et d'autres actions sont prévues .
Guy BERT-GAUTHIER propose de mutualiser les moyens, les compétences, les expériences.
Philippe SORNAY insiste sur le rôle fédérateur des Conseils de quartier, instance issue de la loi il faut le rappeler, et précise que les mêmes thèmes sont étudiés au Conseil de quartier et que cette association peut se rapprocher de nous et nous consulter quand elle le souhaite : tout le monde aura à y gagner en terme d'efficacité et de rapidité.

Eric CAZIN a invité un représentant de LIRE ET FAIRE LIRE

- Daniel KERMANN, son président, bénévole retraité, présente l'association Lire et Faire Lire. Le programme de cette association étant validé par l'Education Nationale et la Ligue de l'Enseignement.
Il y a actuellement 200 bénévoles qui travaillent dans 65 écoles. L'objectif est de développer le plaisir de la lecture chez l'enfant. 15 % des enfants ont des problèmes de lecture. Les bénévoles retraités font la lecture aux classes de CP dans le temps périscolaire, durant une demi-heure suivie d'un quart d'heure d'apprentissage de la vie en société pendant lequel les enfants posent des questions sur l'histoire racontée et apprennent à s'écouter. Lyon représente 1/3 des bénévoles pour un effectif de 70 personnes sur 200 formées l'an dernier. Lire et Faire lire est financée par les Projets Educatifs Locaux des mairies, le Conseil Général et le Conseil Régional .

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 9 janvier 2006 est diffusé sur le site Internet.

L'Assemblée Plénière du Conseil de quartier Est est fixée au lundi 10 avril prochain, à 20 heures, à la salle de La Ficelle.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu exceptionnellement le Mardi 14 mars, à 18 heures 30, à la M.E.J. Le Bureau se réunira à nouveau le 20 Mars, même heure, même lieu, pour préparer l'Assemblée. L'annonce des réunions paraîtra dans le Progrès.



Philippe SORNAY indique les dates de ses rendez-vous pour 2006 avec le maire du 4^{ème} : 29 mars, 5 juillet, 4 octobre et 20 décembre, à 18 heures.

Rédactionnel pour la publication « l'Avis des Quartiers » : demandé pour le 15 février. Le texte préparé par Philippe SORNAY sera fourni le 20 février.

Fiche navette : noter de recevoir suffisamment à l'avance les demandes pour donner les réponses.

Des questions seront à poser

:

- Que deviennent les réunions de coordination des conseils de quartier de l'arrondissement, organisées par Marie-Françoise Roset, chargée de cette coordination à l'initiative de la mairie ?
- Quels sont les critères de ces réunions ?
- Quels sont les critères pour l'ouverture de crèches privées ?

Dotation de la mairie aux conseils de quartier : Yves BOTTON fait observer que dans le 5^{ème} arrondissement, des téléphones portables sont fournis aux conseils de quartier. Yves BOTTON a posé la question à la mairie du 4^{ème} et Didier DELORME lui a envoyé un mail avec copie à Philippe SORNAY et Eric CAZIN précisant le fonctionnement des conseils de quartier.

Yves BOTTON est prêt à mettre son téléphone portable à disposition des membres du Bureau, la carte étant payée par la mairie. Le Bureau ne retient pas cette suggestion.

Il est rappelé que le Conseil de quartier dispose d'un budget annuel de 1 500,00 € mais c'est le maire qui valide l'utilisation de ces fonds. Une demande doit être faite, validée par le Bureau, transmise avec la signature des deux co-présidents. Après procédure administrative pour faire établir des devis (minimum trois devis pour les marchés publics), celui-ci sera envoyé à la mairie du 4^{ème}.

Si le maire donne son accord, il signe le devis ; la facture sera établie au nom de la mairie et réglée par le Trésorier Payeur Général.

Les achats personnels ne sont pas remboursés et les reliquats de fonds ne sont pas reportables sur l'année suivante.

-Il est décidé de demander l'achat d'un téléphone portable à la mairie du 4^{ème} pour le Bureau.

Eric CAZIN rappelle que les conseils de quartier n'ont pas de personnalité morale. En conséquence, leurs dépenses n'ont pas un caractère de subvention versée à une association qui dispose de celle-ci comme elle l'entend, mais restent engagées par la Ville de LYON et sous sa responsabilité.

Philippe SORNAY a assisté à l'inauguration de la crèche Belfort/Artaud le 20 janvier 2006. Il a reçu des demandes de crèches privées. Des normes strictes sont à respecter pour l'ouverture de crèches privées, notamment sur le plan formation et cela représente des difficultés pour de telles créations.

Philippe SORNAY relancera Emmanuel HAMELIN au sujet des documents qu'il devait fournir au Bureau sur les relais d'antennes de téléphones portables.

Hélène BENARD demande qu'une question écrite soit posée par le Bureau du conseil de quartier pour obtenir la régularisation de familles du 4^e faisant l'objet de mesures d'expulsion. Afin de les soutenir, car elles n'ont plus de subsides du Conseil Général, elle propose de participer à l'organisation d'une fête ou pour recueillir de l'argent. Après un tour de table, il est rappelé que le Bureau ne doit pas sortir de son rôle consultatif et qu'il s'agit là d'une question politique sur laquelle il ne désire pas se prononcer, même si certains membres sont prêts à apporter leur soutien à des initiatives sur le sujet. Cette demande n'est donc pas prise en considération.

Philippe SORNAY contactera les absents non excusés pour leur signaler que le Bureau les considère comme démissionnaires en application de la Charte.

La séance est levée à 20 heures 50.